Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé-Saint-Maur-des-Fossés-Saint-Maurice-Villiers-sur-Marne-Vincennes-

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL ParisEstMarne&Bois EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 17 DECEMBRE 2018 SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN

18-106

<u>OBJET</u>: Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Simonettes Nord à Champigny-sur-Marne : approbation du Compte-Rendu d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2017

Membres en exercice	90
Présents titulaires	68
Représentés	14
Absents	8

Votants	82
Abstention	0
Suffrages exprimés	82
Pour	82
Contre	0

Présents:

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, François COCQ, Florence CROCHETON, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Florence HOUDOT, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Sergine LEFIEF, Charlotte LIBERT ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Régis PIO, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Christine RYNINE, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHE, Jacqueline VISCARDI

Représentés :

Clémence AVOGNON ZONON représentée par Yoann RISPAL, Adrien CAILLEREZ représenté par Jean-Marc BRETON, Pierre CARTIGNY représenté par Chantal CANALES, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Pierre-Michel DELECROIX, Delphine HERBERT représentée par Hervé GICQUEL, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Laurent JEANNE représenté par Michel DUVAUDIER, Gérard LAMBERT représenté par Marie KENNEDY, Catherine PRIMEVERT représentée par Thierry BARNOYER, Germain ROESCH représenté par Pierre GUILLARD, Christel ROYER représenté par Gilles CARREZ, Pascale TRIMBACH représentée par Christine RYNINE, Valérie ZELIOLI représentée par Christian FAUTRE

Absents:

Christian CAMBON, Nicolas CLODONG, Thierry COUSIN, Nassim LACHELACHE, Alain PAVIE, Jean-Pierre SPILBAUER, Sylvie TRICOT-DEVERT, Jean-François VOGUET

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

<u>OBJET</u> : Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Simonettes Nord à Champigny-sur-Marne : approbation du Compte-Rendu d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2017

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré la compétence aménagement de l'espace à la Métropole du Grand Paris et aux établissements publics territoriaux (EPT), notamment son article 59,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment ses articles 81, 115, 123 et 148,

VU la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 60.

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la création de la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial n°10 PARISESTMARNE&BOIS dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5219-1 et L.5219-5,

VU le code de l'urbanisme et notamment des articles L.300-1 et L.300-5,

VU la délibération du Conseil Municipal de Champigny-sur-Marne en date du 2 février 2000 créant la ZAC des Simonettes Nord,

VU la délibération du conseil municipal de Champigny-sur-Marne en date du 27 juin 2001 approuvant le traité de convention publique d'aménagement de la ZAC des Simonettes Nord,

VU la convention publique d'aménagement signée le 17 juillet 2001,

VU la délibération du conseil municipal de Champigny-sur-Marne en date du 23 janvier 2002 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC des Simonettes Nord,

VU les délibérations du Conseil Municipal de Champigny-sur-Marne en date 23 mai 2007 approuvant le bilan de concertation préalable à la modification du dossier de création de la ZAC des Simonettes Nord, le dossier de création modificatif de la ZAC des Simonettes Nord et l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement (CPA),

VU la délibération du Conseil Municipal de Champigny-sur-Marne en date du 10 octobre 2012 approuvant l'avenant de résiliation de la convention publique d'aménagement signée le 17 juillet 2001,

VU les délibérations du conseil municipal de Champigny-sur-Marne du 26 juin 2013 désignant la SADEV 94 en tant qu'aménageur de la ZAC, et approuvant le traité de concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Simonettes Nord,

VU le contrat de concession signé le 12 juillet 2013,

CONSIDERANT que depuis le 1^{er} janvier 2018, les opérations d'aménagement qui n'ont pas été reconnues d'intérêt métropolitain, sont désormais de la compétence exclusive des établissements publics territoriaux,

CONSIDERANT que par délibération n°18-27 en date du 26 mars 2018, le Conseil du Territoire de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois a acté que ce dernier était devenu la collectivité concédante en se substituant à la ville de Champigny-sur-Marne,

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20181226-D18-106-DE Date de télétransmission : 26/12/2018 Date de réception préfecture : 26/12/2018 **CONSIDERANT** dès lors, qu'en application de l'article L.300-5 du code de l'urbanisme, le concessionnaire, la SADEV 94, doit soumettre à l'approbation du Conseil du Territoire, un Compte-Rendu d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) chaque année,

CONSIDERANT le Compte-Rendu d'Activités à la Collectivité Locale 2017 établi par l'aménageur SADEV 94,

Après avis favorable de la Commission Territoriale urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et politique de l'habitat en date du 26 novembre 2018,

DELIBERE

APPROUVE le Compte-Rendu d'Activités à la Collectivité Locale 2017 établi par l'aménageur, la société SADEV 94, concessionnaire de la ZAC des Simonettes Nord à Champigny-sur-Marne.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président Jacques JP. MARTIN